



RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE 2023

SOMMAIRE

I. PRÉAMBULE	3
A. ÉLÉMENTS DE CONTEXTE NATIONAL	3
B. ELEMENTS DE CONTEXTE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	4
C. DIMENSION LOCALE : SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE	6
II. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023 (BUDGET PRINCIPAL)	8
A. SECTION DE FONCTIONNEMENT	8
B. SECTION D'INVESTISSEMENT : PRESENTATION DES PROJETS 2023	11
III. ANALYSE DE LA DETTE	24
IV. EFFECTIFS COMMUNAUX ET MASSE SALARIALE	26
V. ÉTAT ANNUEL DES INDEMNITÉS DES ÉLUS	28

I. PRÉAMBULE

Le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) impose aux communes de 3 500 habitants et plus d'organiser un Débat d'Orientations Budgétaires (D.O.B) dans le délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, il s'agit, dans le cadre du D.O.B, de permettre à l'assemblée délibérante d'être informée de l'évolution de la situation financière de la collectivité et de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif 2022. C'est donc un élément important de la démocratie et des finances publiques locales.

Le D.O.B s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Maire et ses collaborateurs sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que la structure et la gestion de la dette. Ce rapport n'est pas un document interne : il doit être transmis au Préfet du département et au Président de l'Etablissement public de coopération Intercommunale dont la commune est membre, mais aussi faire l'objet d'une publication conformément au décret n° 2016-841 du 24 juin 2016.

La loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 pose par ailleurs l'**obligation de la mise en ligne du rapport définitif sur le site internet de la collectivité.**

Le budget primitif 2023 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population du territoire de Locoal-Mendon tout en intégrant le contexte économique national, les orientations définies par le Gouvernement dans le cadre du projet de loi de Finances pour 2023, ainsi que la situation financière locale.

A. ÉLÉMENTS DE CONTEXTE NATIONAL

La guerre en Ukraine et la crise énergétique en découlant sont venues entraver le rebond économique consécutif à la crise sanitaire. Au 2^{ème} trimestre 2022, le PIB mondial a stagné et la production a reculé dans l'ensemble des économies du G20.

La Zone Euro est la région la plus exposée aux répercussions économiques du conflit en Ukraine. Elle essaie de faire face en diversifiant géographiquement ses importations d'énergie. Les politiques budgétaires mises en place par les Etats de la Zone Euro tentent d'éviter une forte récession économique. Par contre, la Banque Centrale Européenne a commencé à rehausser ses taux directeurs (+ 1,5% en novembre 2022). Ce durcissement monétaire s'effectue au détriment de l'activité économique, les acteurs économiques voyant leur capacité de financement se détériorer.

En France, la croissance ralentit, mais reste positive au 3^{ème} trimestre 2022. La croissance du PIB a été de -0.2% au 1^{er} trimestre 2022, puis a rebondi au 2nd trimestre (+0,5%) pour se maintenir au 3^{ème} trimestre (+0,2%). Globalement, l'activité française a continué de résister malgré une inflation élevée.

Si cette dernière repart à la hausse en octobre 2022 (6,2%), elle reste inférieure à la Zone Euro (10,2%) et à l'Allemagne (11,2%). Dans ce contexte incertain, la croissance annuelle française serait de 2,5% en 2022. Une dégradation de la crise énergétique ou de la crise sanitaire pourrait aussi affecter l'activité.

Le taux de chômage est resté stable au 1^{er} semestre 2022 (7,2%), s'expliquant principalement par la hausse de la population active et la création d'emplois. Néanmoins, certains secteurs restent en forte tension et la part des entreprises françaises rencontrant des difficultés atteint des niveaux inédits (81% des entreprises de l'industrie manufacturière, 67% des entreprises dans les services et 82% des entreprises du secteur de la construction). De même, selon les enquêtes de conjoncture de l'INSEE, les branches manufacturières les plus consommatrices en énergie voient le climat de leurs affaires se dégrader. Cela reflète les inquiétudes sur l'approvisionnement et sur les hausses de prix du gaz et de l'électricité.

En 2023, la France devrait donc connaître une baisse en volume de son budget. Après plusieurs années marquées par un budget fortement expansionniste en réponse à la crise sanitaire, le déficit budgétaire diminuera en 2023 devrait atteindre 5% du PIB en 2022 (après 6,4% en 2021) et s'y stabiliser en 2023.

Le ratio de dépenses publiques devrait poursuivre sa baisse en 2023 et s'établira à 56,6% du PIB, malgré la mobilisation des finances publiques pour protéger les ménages et les entreprises contre la crise énergétique. Le PLF 2023 prévoit ainsi une baisse de 1,5% en volume pour les dépenses publiques. Un risque pèse sur les finances publiques françaises avec la montée des taux directeurs de la Banque centrale européenne et la mauvaise conjoncture macroéconomique. Le taux d'intérêt obligataire de la France à 10 ans grimpe à des niveaux non vus depuis une décennie et le poids de la dette devrait augmenter dans les années à venir et contraindre la France à plus de rigueur dans la gestion de ses finances publiques.

B. ELEMENTS DE CONTEXTE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Promulguée le 31 décembre 2022, la loi de finances pour 2023 prévoit de nouveaux ajustements et de nouvelles mesures.

⇒ Mesures d'aide face à l'inflation énergétique

Les collectivités de moins de moins de 10 agents et dont les recettes de fonctionnement sont inférieures à 2 millions d'euros pourront bénéficier du bouclier tarifaire. Deux autres mesures sont envisagées :

- l'amortisseur électricité : ramener le prix de l'électricité hors acheminement et taxes à 180€/MWh sur la moitié des volumes d'électricité consommée.
- le filet de sécurité : dotation selon certains critères d'exigibilité comme la baisse de 15% de l'épargne brute, le potentiel financier et fiscal par habitant

⇒ **Maintien du soutien à l'investissement local lié à la transition écologique**

Il est créé pour 2023, un « Fonds Vert » au service de la transition écologique des collectivités locales (2 milliards d'euros).

Par ailleurs, les taux de subventions accordés au titre de la DETR et de la DSIL seront fixés « en tenant compte du caractère écologique des projets ».

⇒ **Stabilisation du montant de la Dotation Globale de Fonctionnement**

Le montant de la D.G.F est stable pour la sixième année consécutive et ressort à 26.931 milliards d'euros (dont 18.3 milliards d'euros pour le bloc communal). En ce qui concerne la péréquation, le gouvernement maintient une progression des dotations de péréquation communales :

- + 90 millions d'euros pour la dotation de solidarité urbaine (D.S.U),
- + 200 millions d'euros pour la dotation de solidarité rurale (D.S.R)

⇒ **Poursuite de la réforme des indicateurs financier utilisés pour le calcul des dotations et des mécanismes de péréquation**

Ces indicateurs dont le rôle est de mesurer la richesse fiscale et financière des collectivités locales, ont un impact sur le calcul des dotations et des contributions.

En 2022, ont été intégrés dans le calcul de ces indicateurs les produits issus des recettes nouvelles pour les communes (droits de mutation à titre onéreux (D.M.T.O), taxe locale sur la publicité extérieure (T.L.P.E), taxe sur les pylônes, majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (pour les communes qui l'ont mise en place). En 2023, il s'agit surtout de mise à jour en fonction de la disparition de la taxe d'habitation sur les résidences principales et la disparition progressive de la CVAE.

⇒ **Suppression de la CVAE**

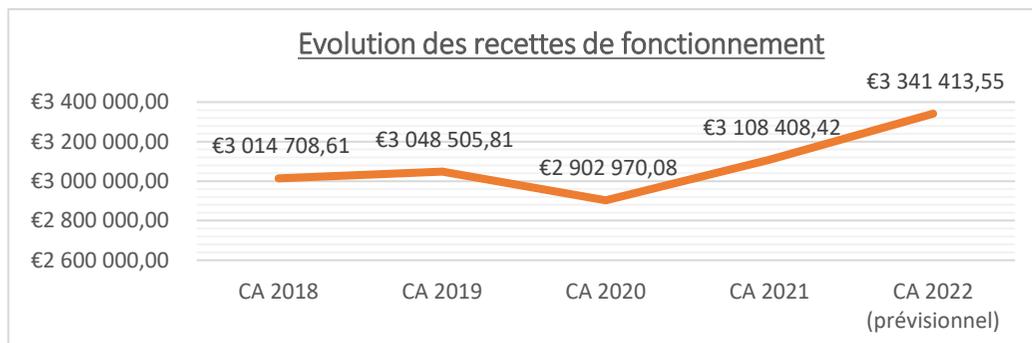
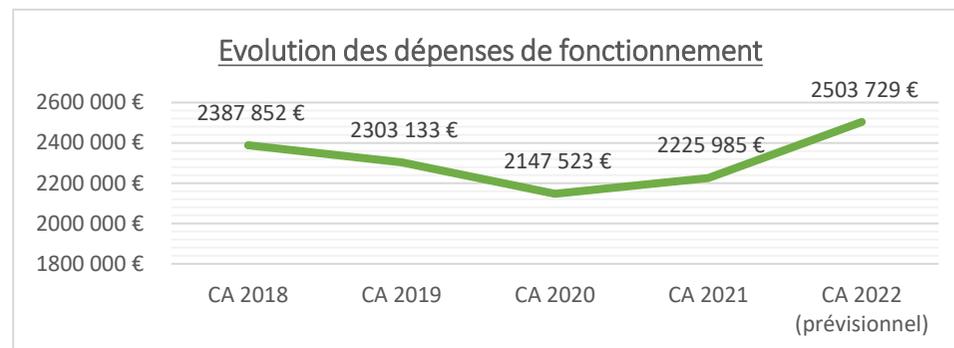
La CVAE va être supprimée en deux temps afin de financer le bouclier énergétique : réduite de moitié en 2023 et supprimée en 2024. Elle sera compensée par une fraction de la TVA.

⇒ **Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives pour 2022**

Après une augmentation en 2022, le coefficient de revalorisation forfaitaire passe à 7.1 en 2023.

C. DIMENSION LOCALE : SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE

Les dépenses de fonctionnement sont en légère hausse : +12% par rapport à 2021. La collectivité s'est efforcée tout au long de l'année de maîtriser l'impact de la crise énergétique sur les finances communales (les dépenses d'électricité et d'alimentation ont augmenté respectivement de 14% et 16%). Ramené au nombre d'habitants (population D.G.F – 3761 habitants), le montant des dépenses réelles de fonctionnement représente en 2022, 665,71 €/habitant.



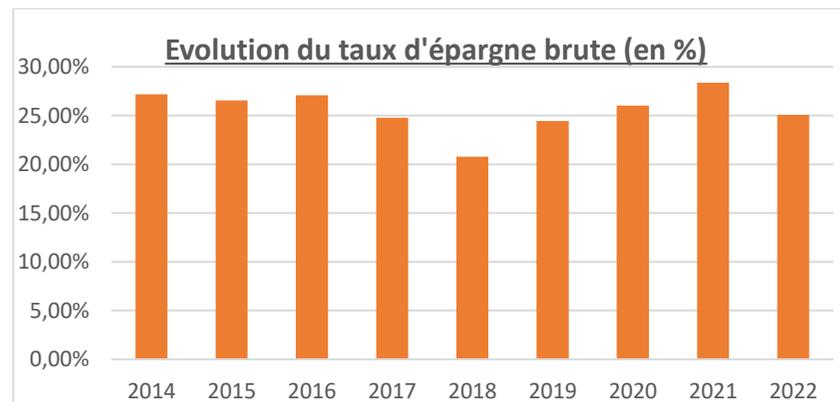
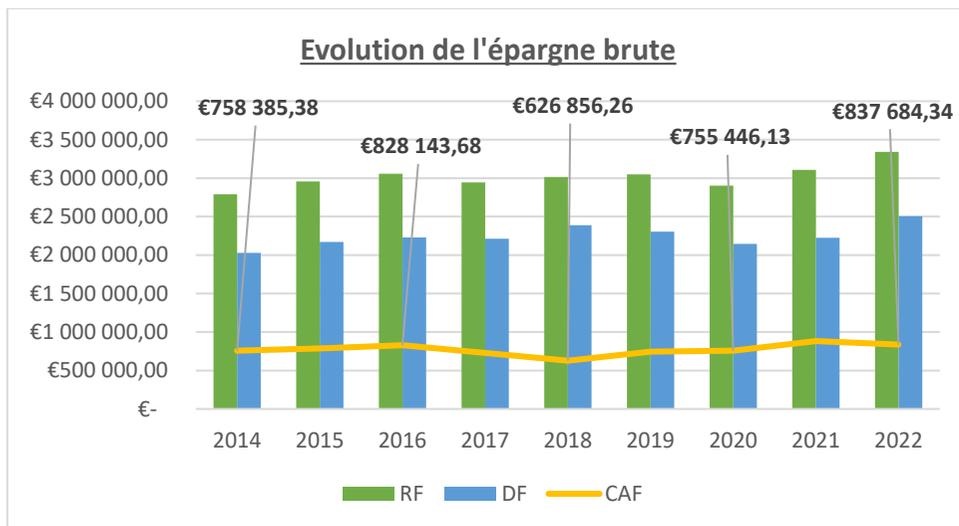
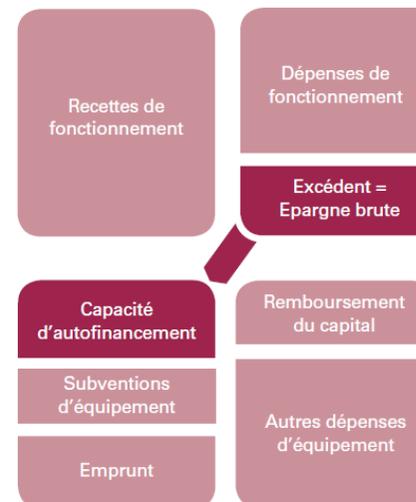
Les recettes de fonctionnement continuent leur progression : +7% par rapport à 2021 et 15% par rapport à 2020. Cette augmentation s'explique par l'augmentation des produits de fiscalité directe (revalorisation forfaitaire des bases locatives en 2022), de la dotation de solidarité rurale et des revenus des immeubles (location salle, antenne).

L'épargne brute de la commune est l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement (y compris les intérêts de la dette). Elle permet de calculer la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement, sans nécessairement recourir à un emprunt nouveau.

Elle permet donc d'apprécier la santé financière d'une collectivité locale.

En 2022, son montant s'élève à 837 684,34 €.

Le taux d'épargne brute indique le pourcentage que représente l'épargne par rapport aux recettes réelles de fonctionnement.



II. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023 (BUDGET PRINCIPAL)

Le rapport d'orientation budgétaire a pour objet de présenter les grandes tendances structurant le budget de la collectivité pour l'exercice 2023. Il s'inscrit dans une stratégie budgétaire combinant notamment une maîtrise des coûts de fonctionnement pour préserver la capacité d'autofinancement de la commune sur le long terme, la définition d'un programme pluriannuel d'investissement visant l'amélioration constante et durable du patrimoine communal et des services à la population, ainsi que le maintien d'un endettement modéré.

Les politiques menées par l'équipe municipale se déclinent en quatre sous-groupes :

- Aménagement du territoire / urbanisme / équipements / développement économique
- Environnement / patrimoine / cadre de vie / agriculture – ostréiculture
- Action sociale / éducation / famille / insertion / santé
- Associations / sport / culture / communication / concertation / citoyenneté

Il s'agit, au-travers des actions menées, d'**améliorer la qualité et le cadre de vie des locoalo-mendonais(es) et la qualité du service public.**

A. SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Fonctionnement général de la collectivité

Les dépenses de fonctionnement pour 2023 devraient avoisiner les 3 millions d'euros, là où l'exercice actuel s'achève à 2,5 millions d'euros (2.9 millions € votés en 2022). Cela s'explique notamment par :

- une réévaluation des dépenses de personnel (chapitre 012) afin de répondre aux évolutions statutaires (augmentation du point d'indice en juillet 2022, avancement de grade et d'échelon) et aux besoins de la commune
- la réalisation d'audits afin d'améliorer le service rendu
- l'inscription de dépenses précisées au 2.

Concernant les **subventions aux associations** (chapitre 65) : la commune poursuit son accompagnement des acteurs locaux qui participent à la vie de la commune. L'enveloppe allouée sera précisée lors de la prochaine réunion du conseil. Il en va de même pour la subvention versée à l'école privée Notre Dame des Fleurs, dont le montant n'a pas encore été adopté par délibération.

2. Actions 2023 en section de fonctionnement

La politique menée par l'équipe municipale comprend non seulement un programme d'investissement, mais également des actions inscrites en section de fonctionnement qu'il convient de valoriser.

- **Equipement / développement économique**
 - Prévoir la maintenance d'un nouveau logiciel de demandes d'interventions aux services techniques
 - Assurer la formation des agents (CACES, Incendie, SST)
 - Favoriser l'activité commerciale en centre bourg (local CCAS place de l'église)
 - Créer un marché

- **Familles / Séniors / Santé / Handicap**
 - Maintenir les cadeaux de mariage
 - Poursuivre les ateliers séniors
 - Poursuivre les ateliers informatiques, le portage de livres à domicile
 - Réfléchir sur l'organisation d'un goûter dansant ou/et un repas pour les plus de 75 ans
 - Poursuivre le transport à destination des séniors (ex : vers Auray)
 - Organiser une journée du handicap et des animations Santé
 - INFO CCAS :
 - Réfléchir sur l'organisation d'un goûter dansant ou/et un repas pour les plus de 75 ans
 - Développer les actions de prévention : atelier équilibre, atelier soutien aux aidants, ateliers mémoire, etc.

- **Jeunesse**
 - Créer une bourse à projet jeunes « coup de pouce »
 - Préparer Terre de jeux 2024
 - Proposer des ateliers et conférences sur la parentalité
 - Accompagner les jeunes (visites CME, fête communale enfants, dialogue jeunesse, séjours passerelle, etc.)

- **Associations**
 - Maintenir les subventions aux associations
 - Maintenir les subventions évènementielles de grande ampleur (Trophée Bagad, Printemps des artistes)
 - Poursuivre la bourse à projet
 - Créer une fête des associations
 - Définir un règlement d'exploitation du complexe Emeraude

- **Culture / Animation de la vie locale**
 - Poursuivre l'équipement de la médiathèque
 - Développer l'utilisation du complexe Emeraude comme outil de promotion culturelle
 - Créer des rendez-vous annuels de la culture et temps forts, « Les quatre saisons »
 - Renforcer les locations professionnelles
 - Dynamiser la programmation culturelle
 - Maintenir les soirées cabaret et mois du doc
 - Proposer deux feux d'artifice annuels (14 juillet / Noël) et renforcer les animations de Noël

- **Participation citoyenne / Communication / Administratif**
 - Imprimer le bulletin trimestriel + prévoir des suppléments éventuels
 - Mettre à jour les panneaux lumineux + forfait maintenance
 - Revoir le contrat de maintenance informatique
 - Numériser les actes état civil / archives
 - Changer le logo sur le parc de véhicules
 - Assurer un stock de goodies

- **Environnement / Patrimoine / gestion des risques**
 - Poursuivre la convention annuelle SMRE relative aux chantiers baccharis
 - Poursuivre la convention triennale AQTA-UBS relative au suivi du trait de côte
 - Organiser des visites nature et patrimoine
 - Poursuivre et développer les chantiers d'insertion
 - Créer une exposition extérieure
 - Organiser des séances de secourisme « Gestes qui Sauvent »
 - Finaliser et valider un Plan Communal de Sauvegarde (PCS)
 - Présenter le plan à la population (ce plan ne pourra être mis en œuvre qu'avec l'aide de bénévoles issus de la population)
 - Créer une mallette d'appoint avec les documents et le petit matériel d'urgence (chasubles, torches...)
 - Créer un dépliant de prévention (DICRIM : Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) / lien avec PCS

- **Nouveau quartier POUL GUEMENENN**
 - Poursuivre l'étude du futur nouveau quartier du Poul Guemenenn, par la mise en œuvre la tranche optionnelle du bureau d'étude en terme d'accompagnement du marché public. Coût estimé = 16 140 € TTC (49 450 € HT – TF + TO)

→ Prévoir un accompagnement financier et juridique pour la préparation du projet : résiliation bail agricole, acquisition parcelle communautaire, montage financier, commercialisation, etc.

Par ailleurs, un bureau d'étude missionné pour la mise en conformité du SCOT travaille actuellement sur une sectorisation de l'OAP autour du pôle médical et paramédical pour faciliter la réalisation des projets de ces professionnels.

AQTA co-proprétaire de la parcelle participera à 50% des études tranche ferme + tranche optionnelle = 29 670 € TTC (24 725 € HT)

B. SECTION D'INVESTISSEMENT : PRESENTATION DES PROJETS 2023

Chaque sous-groupes composant l'architecture de la politique municipale recouvre une diversité d'actions ci-dessous répertoriées.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE / URBANISME / EQUIPEMENTS / DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

FINALISATION AMENAGEMENT ABORDS EXTERIEURS D'EMERAUDE	
Objectif : finaliser l'aménagement extérieur	
Actions 2023	Financements
<p>En 2022, l'espace Emeraude a été agrémenté d'une zone de loisirs extérieurs intergénérationnelle de loisirs et sportive. Pour compléter l'ensemble paysager et d'équipements de loisirs, des toilettes extérieures sont programmées. <u>Coût estimé</u> = 60 000 € TTC</p> <p>Un local poubelles fermé sera également installé pour répondre aux besoins de l'utilisation de la salle, notamment lors des locations. La sécurisation de ce bâti permettra une gestion des déchets organisée et non accessible du grand public. <u>Coût estimé</u> = 7 900 € TTC</p> <p>Pour les petits déchets, des poubelles corbeilles, assorties au mobilier urbain, seront installées. <u>Coût estimé</u> = 4 320 € TTC</p>	<p>Programme de solidarité territoriale (sur plusieurs exercices) – CD = 25%</p> <p>Autofinancement</p>

<p>Afin de faciliter le rangement du matériel en extérieur, un abri sera posé près du boulodrome. <u>Coût estimé</u> = 9 300 € TTC</p> <p>Un totem sera installé à l'entrée du parking, identique à deux autres totems à installer en entrées d'agglomération. <u>Coût estimé des trois totems</u> = 15 000 € TTC</p> <p>Afin de sécuriser le site, un nouveau portique sera installé en entrée et sortie de parking. <u>Coût estimé</u> = 11 000 € TTC</p> <p>Toujours dans le souci de sécurisation, le complexe bâti sera doté d'une alarme, inexistante à ce jour, plus une vidéo-protection et des contrôle d'accès en lien avec le dispositif badgeage actuel (rajout options). <u>Coût estimé</u> = 54 016 € TTC</p>	
---	--

RENOVATION DU GYMNASE	
Objectif : rénover la toiture non perméable et isoler le bâtiment	
Actions 2023	Financements
<p>Le gymnase subit des infiltrations au niveau de la toiture depuis de nombreuses années. Des travaux de rénovation en 2018 n'ont pas réglé ces problématiques. Une procédure de contentieux est en cours. L'impact sur la vie associative sportive est majeur, le gymnase ne pouvant être utilisé de façon continu, étant soumis aux aléas climatiques.</p> <p><u>Coût estimé toiture</u> = 484 000 € HT (501 580 € TTC)</p> <p>Afin délimiter l'impact du choc thermique et favoriser une température ambiante, il est nécessaire d'isoler le bâtiment. <u>Coût estimé isolation</u> = 450 000 € HT (540 000 € TTC) <u>Coût AMO et autres prestations</u> : 93 400 € (112 080 € TTC)</p>	<p>Dotation d'Etat pour les Territoires Ruraux (DETR) – Etat = 211 500 €</p> <p>Fond vert – Etat = 120 000 €</p> <p>Département – PST : 95 000 €</p> <p>Région : 150 000 €</p> <p>Fonds de concours AQTA à solliciter.</p>

Le revêtement du sol devenu usé, glissant est à rénover. Il convient de faire un resurfaçage. <u>Coût estimé</u> = 25 000 € HT (29 810 € TTC)	
--	--

CONSTRUCTION D'UN BATIMENT PERISCOLAIRE	
Objectif : créer un bâtiment dédié à l'activité périscolaire	
Actions 2023	Financements
<p>L'activité périscolaire est très importante. L'accueil de loisirs connaît un taux de fréquentation maximal le mercredi et les vacances scolaires : la capacité d'accueil du périscolaire est actuellement de 120 places, 64 places pour l'ALSH.</p> <p>Les besoins des enfants sont différents selon les tranches d'âge. La crise sanitaire a obligé la division des enfants en petits groupes. Cette expérience a renforcé la volonté d'apporter une qualité de service optimisée. Séparer les petits enfants des grands permet un accompagnement et une réponse adaptée à leurs besoins. Actuellement, l'accueil est réparti sur deux sites (restaurant scolaire et école publique) selon la tranche d'âge. Revenir à un fonctionnement antérieur à la crise sanitaire avec plus de 100 enfants tous âges confondus dans la même salle n'est pas souhaitable, aussi bien pour l'accompagnement des enfants que les conditions de travail des professionnels.</p> <p>Le projet est de créer un bâtiment modulaire à proximité du restaurant scolaire, côté « plateau » pour renforcer l'offre et grouper les structures sur un même lieu. La maîtrise de l'énergie est à étudier pour créer un bâtiment à énergie positive.</p> <p><u>Coût estimé</u> = 1 420 000 € TTC</p> <p><u>Coût estimé AMO</u> = 90 000 € TTC</p>	<p>Programme de solidarité territoriale (PST) – CD56 = 80 000 €</p> <p>Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) – Etat = 420 000 €</p> <p>Région : 150 000 €</p> <p>Caisse d'Allocations Familiales (CAF) = 300 000 €</p>

AMENAGEMENT VOIRIE TRANCHE OUEST DU BOURG

Objectif : créer un aménagement voirie partagée tous modes confondus / sécuriser la circulation

Actions 2023	Financements
<p>La tranche ouest du bourg de Mendon concerne les quartiers de Kergarnec- route de Locoal, Lann Ihuel, route du stade, rue Poul Prio.</p> <p>Ces secteurs se sont densifiés d'une soixantaine de maisons en moins de 5 ans. La circulation automobile a été augmentée et aucune liaison piétonne ni cyclable n'existent. Le plan est d'établir une voirie partagée auto-vélos-piétons et un aménagement du plan de circulation.</p> <p>Dans le passé, le bourg a connu la tranche 1 et la tranche 2 d'aménagement, celle-ci est en quelque sorte la tranche 3.</p> <p>La durée des travaux est estimée de 18 mois à 2 ans. Ils pourront se dérouler sur trois exercices : du dernier trimestre 2023 à début 2025.</p> <p><u>Coût estimé sans effacement réseaux</u> = 1 427 276 € TTC (à répartir sur 3 ans)</p> <p><u>Coût estimé effacement des réseaux</u> = 509 927 € TTC</p> <p><u>Coût estimé AMO</u> = 69 258 € TTC (57 715 € HT) à diviser / 3 ans</p>	<p>Programme de solidarité territoriale 2024– CD = 25%</p> <p>Itinéraires cyclables – CD = 30%</p> <p>Amendes de police – Etat / CD = 20%</p> <p>Soutien « Schéma Cyclable » d'AQTA à solliciter.</p> <p>Autofinancement</p>

CREATION CHEMINEMENTS DOUX URBAINS ET AMENAGEMENT STATIONNEMENT

Objectif : créer un maillage de circulation piétonnes en agglomération / optimiser et créer du stationnement

Actions 2023	Financements
<p>En continuité de l'aménagement de la tranche ouest, l'objectif est d'étudier la création d'une continuité de cheminements doux urbains en lien avec l'aménagement de la tranche ouest.</p>	<p>Autofinancement</p>

<p>Le deuxième sujet concerne l'optimisation du stationnement. Les secteurs concernés sont les stades de football de Mendon, les abords du complexe scolaire Hugues Auffray, la rue Kroez er bleu – Poul Guemenenn.</p> <p>La création de stationnement avec aménagement paysager sera étudiée la parcelle des terrains de tennis.</p> <p><u>Coût estimé BE stades-école-rue Kroez er Bleu</u> = 11 610 € TTC</p> <p><u>Coût BE estimé parcelle tennis actuelle / parking</u> = 1 500 € TTC (même prestation que les abords extérieurs d'Emeraude - 2022)</p> <p><u>Coût estimé levers topographiques</u> = 15 000 € TTC</p> <p><u>Réserve foncière éventuelle sur la commune</u> = 60 000 € TTC</p> <p><u>Réserve frais géomètre</u> = 6 000 € TTC</p>	
---	--

RÉHABILITATION DES ÉGLISES DE LOCOAL ET MENDON	
Objectif : poursuivre la réhabilitation des églises / réfléchir à une démarche de protection aux monuments historiques pour l'église de Locoal	
Actions 2023 – Églises	Financements
<p>Eglise Saint-Pierre de Mendon</p> <p>En 2022, la réfection du plancher du clocher a été faite. L'éclairage a été optimisé. Le remplacement de la carte électrique du moteur de volet de la cloche n° 3 a été fait ainsi qu'une mise en place de deux réceptrices indépendantes sur les horloges.</p> <p>En 2023, des travaux d'urgence sont programmés : étanchéification du terrasson du clocher, remplacement du jong de la cloche 3, pose de filets anti-pluie, changer le béfroi dont le bois est pourri.</p> <p><u>Coût estimé</u> = 15 800 € TTC</p>	<p>Valorisation et restauration du patrimoine - CD56 = 35%</p> <p>Autofinancement de la commune</p>

<p>Eglise Saint-Goal de Locoal</p> <p>En 2022, des travaux d'urgence et de restauration ont été engagés, concernant la couverture et la maçonnerie, notamment les contreforts installés dans les années 1960, témoignant de l'affaissement de l'édifice à cette époque.</p> <p>En 2023, la réflexion sur la démarche de protection sera poursuivie avec l'architecte maître d'œuvre et la DRAC.</p> <p>La croix sur le clocher est descellée et nécessite un rescelllement. Le coût estimé est en attente.</p> <p><u>Coût estimé</u> = en attente.</p> <p>L'armoire électrique se trouve sous le plancher des cloches. L'accès est difficile et dangereux. Il est nécessaire de déplacer l'armoire à l'étage inférieur. Le plancher des cloches est également à restaurer car le bois est pourri et interdit d'accès.</p> <p><u>Coût estimé</u> = 5 200 € TTC</p>	
--	--

TRAVAUX D'ENTRETIEN ROUTIER	
Objectif : poursuivre un plan pluriannuel d'entretien de voirie et de gestion des eaux pluviales	
Actions 2023	Financements
<p>La réfection de la voirie est nécessaire chaque année pour maintenir un bon état des routes et prévenir les risques d'accidents. De petits travaux d'aménagements peuvent être également nécessaires.</p> <p><u>Coût estimé</u> = 400 000 € T.T.C</p> <p>La gestion des eaux pluviales est un enjeu majeur pour éviter les inondations, maintenir le bon état des routes, éviter la pollution des cours d'eau et de la rivière d'Étel. Des aménagements de rétention seront possiblement nécessaires (exemple parcelle terrain de tennis)</p> <p><u>Coût estimé</u> = 250 000 € T.T.C</p>	<p>Entretien voirie hors agglomération - CD56 =</p> <p>Agence de l'eau =</p> <p>Autofinancement de la commune</p>

TRAVAUX DE SÉCURISATION ROUTIÈRE	
Objectif : Renforcer le parc signalétique / créer un pédibus en lien avec un projet du CME	
Actions 2023	Financements
<p>Le conseil municipal des enfants souhaite travailler sur un aller-retour scolaire collectif à pieds. Des équipements seront à prévoir.</p> <p>Parallèlement, l'équipement en termes de signalétique sous forme de panneaux, balisettes, séparateurs de voies ou marquage au sol doit être renforcé.</p> <p><u>Coût estimé</u> = 40 000 € TTC</p> <p>2023 verra la finalisation d'installation de quatre nouveaux abris bus.</p> <p><u>Coût estimé</u> = 5 600 € TTC</p>	<p>Appel à projet MSA =</p> <p>Autofinancement de la commune</p>

CLASSEMENT DES VOIRIES ET STATIONNEMENTS	
Objectif : recenser les voiries et stationnements du domaine public	
Actions 2023	Financements
<p>La commune est dotée de 117 kms de routes communales. Les nombreux bornages mettent en avant les anomalies cadastrales. L'objectif est d'assurer un classement des voiries et stationnement du domaine public communal avec un géomètre.</p> <p>Coût estimé de l'étude = 21 000 € TTC</p>	<p>Autofinancement de la commune</p>

TRAVAUX DE SÉCURISATION INCENDIE

Objectif : Assurer la conformité des installations face au risque d'incendie / investir dans de nouveaux équipements de lutte contre l'incendie

Actions 2023	Financements
<p>Poursuivre l'installation de deux bornes à incendie par an. L'objectif est de couvrir tous les secteurs urbanisés et densifiés sur le mandat. <u>Coût estimé</u> = 19 000 € TTC</p> <p>L'incendie de 2022 oblige à réfléchir sur la création de réserve d'eau (ruissellement eau de pluie des toitures). Une cuve enterrée de 20 000 litres sera créée aux services techniques. <u>Coût estimé</u> = 34 500 € TTC</p> <p>Acquérir de nouveaux dispositifs suite à l'incendie de l'été 2022 : raccords citernes agricoles / CCF SDIS <u>Coût estimé</u> = 3 000 € TTC</p>	<p>Financement Etat ?</p> <p>Agence de l'eau = 50%</p> <p>Autofinancement de la commune</p>

EQUIPEMENTS DES SERVICES

Objectif : poursuivre l'équipement des différents pôles communaux au regard des spécificités des services

Actions 2022	Financements
<p>Pôle services techniques Un ensemble de matériel divers est nécessaire pour compléter les équipements et répondre aux besoins des professionnels sur le terrain. <u>Coût estimé</u> = 60 000 € TTC</p> <p>Un véhicule 3,5 T / bennes <u>Coût estimé</u> = 79 100 € TTC</p> <p>Logiciel demandes d'interventions <u>Coût estimé</u> = 3 300 € TTC</p> <p>Une alarme anti-intrusion est à changer à la mairie afin d'uniformiser le système central. <u>Coût estimé</u> = 2 600 € TTC</p> <p>Pôle restaurant scolaire Le bureau sera à aménager car obsolète à ce jour. Du petit matériel de cuisine sera à compléter. <u>Coût estimé</u> = 8 000 € TTC</p> <p>La plonge sera à changer car le rail est trop court et le modèle n'est plus adapté à l'utilisation quotidienne. Rallonger le rail nécessiterait une ablation du mur à proximité et des travaux de gros œuvre importants. <u>Coût estimé</u> = 51 300 € TTC</p> <p>Les fenêtres fixes des vestiaires sont à changer et remplacer par des ouvertures oscillo-battantes. <u>Coût estimé</u> = 4 200 € TTC</p> <p>Une alarme anti-intrusion est à installer. <u>Coût estimé</u> = 1 800 € TTC</p>	<p>Caisse d'Allocation Familiales (CAF) convention triennale = 40%</p> <p>PST</p> <p>Autofinancement de la commune</p>

Pôle jeunesse

Equipements ALSH, espace jeunes.

Du mobilier pour le futur bâtiment périscolaire sera à prévoir.

Coût = 6 000 € TTC (18 000 € TTC / 3 ans)

Pôle administratif

Equipement informatique, logiciels, bureautique, cybersécurité, mobilier

Coût estimé = 27 500 € TTC

Une alarme anti-intrusion est à changer à la mairie afin d'uniformiser le système central.

Coût estimé = 600 € TTC

Pôle associatif – évènementiel

Echelle garde-corps, vidéoprojecteur et écran modernisés, matériel régie

Coût estimé = 19 000 € TTC

Médiathèque

Petit matériel

Coût estimé = 1 000 € TTC

Une alarme anti-intrusion sera installée

Coût estimé = 1 190 € TTC

Refonte du site internet

Coût estimé AMO = 10 000 € TTC

Support banderoles :

Coût estimé : 2 400 € TTC

ENVIRONNEMENT / PATRIMOINE / CADRE DE VIE / AGRICULTURE - OSTRÉICULTURE

VEGETALISATION ÉCOLE HUGUES AUFRAY	
Objectif : étudier la possibilité de végétaliser les cours d'école	
Actions 2022	Financements
<p>Les cours de l'école sont entièrement bitumés. En lien avec le label éco école et dans le cadre de la réflexion sur l'évolution du réchauffement climatique, l'objectif est de réfléchir à la végétalisation des espaces extérieurs avec l'ONG bleu versant.</p> <p>La sécheresse de l'été 2022 montre l'importance d'avoir des espaces enherbés et garnis d'arbres pour favoriser la fraîcheur.</p> <p><u>Coût estimé</u> = 19 500 € TTC</p> <p>Changement des panneaux déchets / bacs à marée</p> <p><u>Coût estimé</u> = 5 000 € TTC</p>	<p>Appel à projet agence de l'eau = 50 %</p> <p>Autofinancement de la commune</p>

MAITRISE ENERGIE BATIMENT ADMINISTRATIF	
Objectif : réduire la consommation énergétique / chauffage	
Actions 2022	Financements
<p>Dans le cadre de maîtrise des dépenses énergétiques et dans un contexte d'inflation des coûts liés à l'énergie, des capteurs et un régulateur central sera installé à la mairie.</p> <p>Gain énergétique estimé : 25 %</p> <p><u>Coût estimé</u> = 14 000 € TTC</p>	<p>ADEME ?</p> <p>FOND VERT ?</p> <p>Autofinancement de la commune</p>

AMELIORER LA GESTION DES DECHETS

Objectif : centraliser et développer les Points d'Apports Volontaires (PAV)

Actions 2022	Financements
<p>Afin d'optimiser la gestion des déchets, une plateforme, type point d'accueil volontaire (PAV), composée de bacs enterrés ou semi-enterrés est projetée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le long de la voirie à l'ouest du parking d'Emeraude (route de Local) <p><u>Coût estimé</u> = 12 000 € TTC (hors terrassement)</p>	<p>AQTA = 6 000 € TTC</p> <p>Autofinancement</p>

ACTION SOCIALE / ÉDUCATION / FAMILLE / INSERTION / SANTÉ

ÉDUCATION / ENFANCE

Objectif : Intégrer les solidarités au projet de territoire

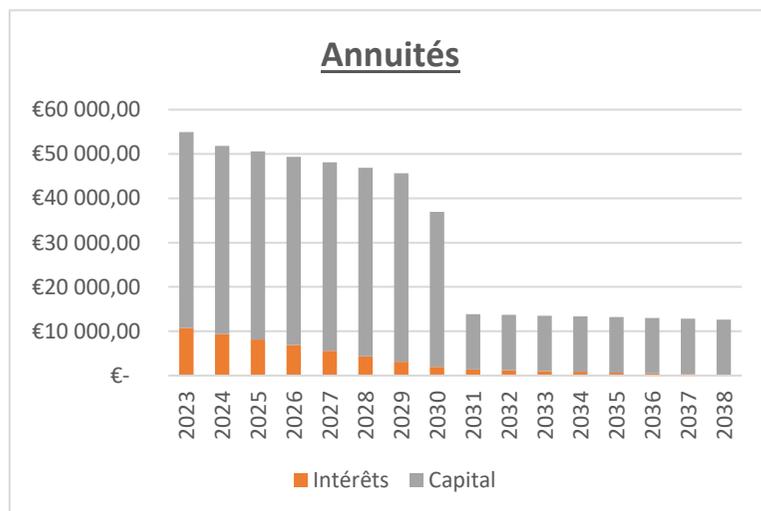
Actions 2022	Financements
<p>Acquisition de matériel pédagogique école Hugues Auffray</p> <p><u>Coût estimé</u> = 4 600 € TTC</p>	Autofinancement commune
<p>Changement de rideaux dans les classes. Ils ne sont plus ignifugés, car lavés sur place en machine</p> <p><u>Coût estimé</u> = 6 277 € TTC</p>	
<p>En 2022, dans le cadre du PPMS, la commune a investi dans des dispositifs de sécurisation. Pour compléter, en 2023, la pose d'une alarme intrusion est nécessaire.</p> <p><u>Coût estimé</u> = 10 000 € TTC</p>	
<p>Remplacement aire de jeux non conforme près des écoles / chemin creux revêtement sol souple</p> <p><u>Coût estimé</u> = 18 000 € TTC</p>	

SANTÉ / HANDICAP

Objectif : Intégrer les solidarités au projet de territoire

Actions 2022	Financements
<p>Poursuivre installation de défibrillateurs dans les quartiers urbanisés <u>Coût estimé</u> = 5 200 € TTC</p> <p>Achat de cardio first angel <u>Coût estimé</u> = 500 € TTC</p>	<p>Autofinancement commune</p>

III. ANALYSE DE LA DETTE



La dette est constituée de l'ensemble des emprunts que la collectivité n'a pas encore remboursés, ainsi que des intérêts versés au titre de ces emprunts. Elle se décompose donc entre le capital, c'est-à-dire les sommes empruntées et mobilisables par la collectivité, et les intérêts, c'est-à-dire les sommes versées par la collectivité en contrepartie de cet emprunt.

L'annuité de la dette correspond aux sommes que la collectivité versera au cours de l'année budgétaire pour rembourser une partie du capital (chapitre 16 – section d'investissement) et pour payer ses intérêts (chapitre 66 – section de fonctionnement). Elle s'élève à 81 368,81€ pour 2022 et s'élèvera à 54 964,68€ pour 2023.

Au 31 décembre 2022, la structure de la dette se résume de la manière suivante :

- ⇒ 3 emprunts à taux fixes représentant 240 498,57 € (hors intérêts)
- ⇒ 1 emprunt à taux variable représentant un capital restant dû de 193 500 € (hors intérêts)

Prêteur	Désignation	Année de réalisation	Montant initial	Taux		Type de taux	Dernière échéance	Capital restant dû au 1/01/2023	Intérêts restant dûs au 01/01/2023	Total capital + intérêts
				Niveau de taux	Taux actuariel					
Crédit Agricole	Investissement 2007-21	2007	230 276,00 €	4,45%	4,45%	Fixe	15/01/2023	1 748,57 €	6,48 €	1 755,05 €
CCM de la rivière d'Etel	Salle Emeraude Investissement	2010	100 000,00 €	3,51%	3,51%	Fixe	30/08/2030	38 750,00 €	5 440,52 €	44 190,52 €
Crédit Agricole	Investissement 2018	2018	250 000,00 €	1,39%	1,43%	Euribor	15/11/2038	200 000,00 €	23 122,71 €	223 122,71 €
BFT	Investissement 2010 2011-2024	2010	500 000,00 €	3,56%	3,63%	Fixe	15/09/2030	193 750,00 €	27 590,80 €	221 340,80 €
TOTAL								434 248,57 €	56 160,51 €	490 409,08 €

Si l'endettement présente l'avantage de faire financer des équipements ayant une longue durée de vie par les générations de contribuables qui en bénéficieront, il peut mettre la collectivité en difficulté lorsqu'il devient trop important. Ramenée au nombre d'habitants (population D.G.F – 3761 habitants), l'encours de la dette au 31 décembre 2022 à Local-Mendon est de **115.46 €** – contre 146.40 €/habitant au 31 décembre 2021.

La charge de remboursement de la dette en capital continue à diminuer et le désendettement devrait se poursuivre en 2023.

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2023	54 964,68 €	10 716,11 €	44 248,57 €	0,00 €	0,00 €	434 248,57 €
2024	51 837,34 €	9 337,34 €	42 500,00 €	0,00 €	0,00 €	390 000,00 €
2025	50 597,83 €	8 097,83 €	42 500,00 €	0,00 €	0,00 €	347 500,00 €
2026	49 358,34 €	6 858,34 €	42 500,00 €	0,00 €	0,00 €	305 000,00 €
2027	48 118,83 €	5 618,83 €	42 500,00 €	0,00 €	0,00 €	262 500,00 €
2028	46 879,34 €	4 379,34 €	42 500,00 €	0,00 €	0,00 €	220 000,00 €
2029	45 639,83 €	3 139,83 €	42 500,00 €	0,00 €	0,00 €	177 500,00 €
2030	36 932,96 €	1 932,96 €	35 000,00 €	0,00 €	0,00 €	135 000,00 €
2031	13 870,26 €	1 370,26 €	12 500,00 €	0,00 €	0,00 €	100 000,00 €

2032	13 696,26 €	1 196,26 €	12 500,00 €	0,00 €	0,00 €	87 500,00 €
2033	13 522,26 €	1 022,26 €	12 500,00 €	0,00 €	0,00 €	75 000,00 €
2034	13 348,26 €	848,26 €	12 500,00 €	0,00 €	0,00 €	62 500,00 €
2035	13 174,26 €	674,26 €	12 500,00 €	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €
2036	13 000,26 €	500,26 €	12 500,00 €	0,00 €	0,00 €	37 500,00 €
2037	12 826,26 €	326,26 €	12 500,00 €	0,00 €	0,00 €	25 000,00 €
2038	12 641,39 €	141,39 €	12 500,00 €	0,00 €	0,00 €	12 500,00 €

IV. EFFECTIFS COMMUNAUX ET MASSE SALARIALE

En 2023, l'attention particulière accordée à la gestion et à la stratégie RH, via notamment la définition et la mise en œuvre des Lignes Directrices de Gestion sera poursuivie. Dans un souci de garantir un service public de qualité dans le respect de la maîtrise salariale, il s'agira de :

- **Poursuivre la mise en œuvre de la gestion prévisionnelle des effectifs** : Afin d'optimiser l'organisation des services et de leur mission, une évaluation de la répartition du travail dans la collectivité devra être menée. Cela permettra de mettre en place des dispositifs adaptés pour assurer la continuité des missions exercées.
- **Adapter les recrutements aux besoins et aux objectifs fixés par la collectivité** : A chaque décision de remplacement d'un poste, la collectivité s'astreint à identifier les besoins en compétences (métiers et/ou managériales) et expertises au regard des besoins de la collectivité

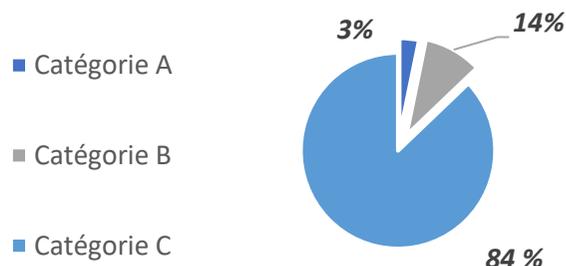
- **Poursuivre l'exploration des pratiques en faveur de l'insertion professionnelle des « publics éloignés de l'emploi » et des jeunes** (V.T.A, P.E.C, service civique, apprentissage, jeunes saisonniers, stagiaires, ...)

Le budget alloué aux dépenses de personnel (chapitre 012) pour 2023 est de 1 547 000 € (contre 1 418 700 € votés au BP 2022) afin de répondre aux besoins de remplacement d'agents en longue maladie. Nonobstant leur augmentation, l'objectif de maîtrise salariale sera poursuivi en 2023.

Au 31 décembre 2022, les charges de personnel représentent 58 % des dépenses réelles de fonctionnement (60% au 31 décembre 2021) pour :

- **37 emplois permanents** (32.5 ETP), dont :
 - 2 agents en arrêt maladie depuis > 12 mois
 - 1 stagiaire
 - 2 agents placés en disponibilité
- 7 emplois non permanents (hors saisonniers), pour remplacer les agents temporairement absents et **assurer le surcroît d'activité dû au covid**

Au 31 décembre 2022, la commune de Locoal-Mendon compte **37 emplois permanents** répartis dans les catégories hiérarchiques ci-après :



En ce qui concerne le temps de travail, **45 % des emplois sont des emplois à temps non complet** – 100 % occupés par des femmes.

La répartition des agents par filière met en exergue que la **majorité des agents municipaux relèvent de la filière technique** (60%), comprenant non seulement les agents des espaces verts et bâtiments, les agents en charge de l'entretien des bâtiments, le personnel du restaurant scolaire, etc.

Il convient également de rappeler que la collectivité s'est conformée, au 1^{er} janvier 2022, à l'article 14 de la loi de Transformation de la Fonction publique qui abroge les régimes de travail dérogatoires antérieurs à la durée annuelle légal du travail effectif de 1607 heures, impliquant la **suppression des congés extralégaux** accordés aux agents la commune (congés pour ancienneté, ...).

Depuis 2022, l'autorité territoriale définit, sans préjudice de son pouvoir d'appréciation en fonction des situations individuelles, des circonstances ou d'un motif d'intérêt général, les orientations en matière de promotion et de valorisation des parcours via l'établissement de ses **Lignes Directrices de Gestion**.

V. ÉTAT ANNUEL DES INDEMNITÉS DES ÉLUS

Dans un souci de transparence, l'article L. 2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) introduit par la loi « Engagement et proximité » (2019), invite à présenter chaque année avant l'examen du budget, les indemnités de toute nature au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées au sein :

- ⇒ au sein du conseil municipal,
- ⇒ de tout syndicat mixte, pôle métropolitain, etc.
- ⇒ de toute société d'économie mixte, société publique locale, etc.

Ci-après le tableau récapitulatif des indemnités de fonction des élus de la commune de Locoal-Mendon pour 2022:

Titre	Prénom / Nom	Montant annuel brut des indemnités de fonctions	Montant mensuel € net (avant prélèvement à la source)
Maire	Karine BELLEC	24 504,60 €	1 639,70 €
1er adjoint	Gilles LE BARON	7 835,76 €	564,83 €
2e adjoint	Pascale GOAVEC	7 038,71 €	507,37 €
2e adjoint	Isabelle QUER	7 835,76 €	564,83 €
3e adjoint	Sébastien JOLLIVET	7 835,76 €	564,83 €
4e adjoint	Lionel HERVE	7 835,76 €	564,83 €
5e adjoint	Hermeline LELOUPP	7 835,76 €	564,83 €
6 ^e adjoint	Florence MAHEVAS	685,35 €	49,47 €